

## Déclaration de Rabat

# **Intelligence artificielle et citoyenneté numérique : Pour une intelligence artificielle respectant les droits humains.**

Nous, expert.e.s nationaux et internationaux, participant.e.s au séminaire international relatif à l'intelligence artificielle et les droits humains, organisé à Rabat, le 03 décembre 2021 par le Conseil National des Droits de l'Homme CNDH, tout en saluant l'initiative, exprimons notre adhésion :

- Aux recommandations des rapports annuels du CNDH :
  - « Ouverture d'un débat public autour de la liberté d'opinion, d'expression et de presse, avec la participation de toutes les parties prenantes, prenant en considération les mutations relatives à ce sujet, **notamment dans l'espace numérique et en particulier les plateformes de réseaux sociaux**, pour la consécration de l'exercice de cette liberté sans atteindre la vie privée des personnes » (Rapport annuel 2019) ;
  - « Ouverture d'un débat public sur **la protection des droits humains dans le domaine des technologies et de l'intelligence artificielle** ... [et] la nécessité de la prise en considération de la protection des droits humains, notamment les droits à la vie privée, à la protection des données personnelles et à la sécurité dans la conception des applications et algorithmes relatifs à l'intelligence artificielle – **Human Rights by design** » (Rapport annuel 2020).
- Ayant pris connaissance des consultations larges et inclusives entreprises par le CNDH avec les parties prenantes au Maroc pour :
  - La mise en place d'une plateforme numérique (avril à décembre 2020) « taabirat raqmya » (Expressions numériques), ayant reçu des contributions d'expert.e.s et de citoyen.ne.s marocain.e.s sur la question de l'exercice des libertés dans l'espace numérique ;
  - La tenue d'ateliers d'échange (décembre 2019, janvier 2020) avec des journalistes, des éditeurs, des syndicats, des associations et des défenseurs des droits humains sur la protection de tous les droits humains dans l'espace numérique ;
  - L'édition d'un numéro spécial de la revue scientifique (Arribat) du CNDH sur les droits de l'Homme et l'intelligence artificielle ;
  - L'organisation d'un séminaire national de concertation (avril 2021) avec des entreprises technologiques, des universitaires, des associations professionnelles et des centres de recherches sur la protection des droits humains dans l'environnement de l'intelligence artificielle.
- Prenant en considération les initiatives internationales et nationales en matière de cadres réglementant l'intelligence artificielle basés sur la protection des droits humains exposées lors du séminaire international, et prenant note :

- Des recommandations sur l'éthique de l'intelligence artificielle de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies COMEST<sup>1</sup> de l'UNESCO ;
- L'initiative globale sur l'éthique des systèmes autonomes et intelligents, IEEE<sup>2</sup> (Institute of Electrical and Electronics Engineers) ;
- Des recommandations vers une régulation des systèmes de l'intelligence artificielle du Conseil de l'Europe (Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle CAHA<sup>3</sup> du Conseil de l'Europe) ;
- Droits humains et technologies, rapport final<sup>4</sup>, Commission Australienne des Droits de l'Homme ;
- Les initiatives et travaux de recherches universitaires (Université Mohammed VI Polytechnique, Benguerir – Maroc ; Université Ibn Tofail, Kénitra, Maroc ; Centre National de Recherche Scientifique et Technique, Rabat, Maroc ; Université de George Washington, Washington, États-Unis ; International University in Geneva, Genève, Suisse ; Université de Harvard, Cambridge, États-Unis ; Addis Ababa University, Addis Ababa, Éthiopie ; University of Technology, Sydney, Australie ; Université Nationale d'Études Politiques et d'Administration Publique, Bucarest, Roumanie ).

#### **Nous recommandons au CNDH de :**

- Poursuivre son action pour la protection des droits humains dans l'environnement de l'intelligence artificielle ;
- Elargir les consultations nationales avec les parties prenantes, en vue de proposer des principes directeurs réglementant le développement de l'intelligence artificielle pour le respect des droits humains ;
- Partager ses conclusions et recommandations avec l'opinion publique et ses partenaires au niveau régional et international.

Se félicitant de l'engagement du CNDH à organiser un séminaire international, au Maroc, en Juillet 2022, nous déclarons la constitution d'un comité scientifique pour l'accompagner dans la mise en œuvre des recommandations ci-dessus.

#### **Composition du comité scientifique :**

##### Présidente :

- Amina Bouayach, Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme ;

##### Membres :

- Peter-Paul Verbeek, Président de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies COMEST de l'UNESCO, Professeur à l'Université de Twente, Pays-Bas ;

---

<sup>1</sup><https://en.unesco.org/themes/ethics-science-and-technology/comest>

<sup>2</sup><https://standards.ieee.org/industry-connections/ec/autonomous-systems.html>

<sup>3</sup><https://www.coe.int/en/web/artificial-intelligence/cahai>

<sup>4</sup><https://humanrights.gov.au/our-work/rights-and-freedoms/publications/human-rights-and-technology-final-report-2021>

- John C. Havens, Directeur exécutif de la IEEE Global Initiative on Ethics of Autonomous and Intelligent Systems, membre du World Economic Forum Global Future Council on Human Rights and Technology, États-Unis ;
- Azzeddine El Midaoui, Président de l'Université Ibn Tofail, Maroc ;
- Elizabeth D. Gibbons, Présidente du Sustainable Development Committee, IEEE Ethically Aligned Design, instructrice à l'Université de Harvard, États-Unis ;
- Jamila El Alami, Directrice du Centre National pour la recherche Scientifique et Technique, Maroc ;
- Sidi Mohammed Drissi Melyani, Directeur Général de l'Agence du Développement du Digital ADD, Maroc ;
- Leila Hanafi, Professeur à l'Université de George Washington, États-Unis ;
- Workineh Kelbessa, Professeur de philosophie, ancien membre de la COMEST / UNESCO (2012-2019), Addis Ababa University, Éthiopie ;
- Narjis Hilale, Professeur à l'International University in Geneva, Suisse;
- Emmanuel Goffi, Directeur du Global AI Ethics Institute, France ;
- Edward Santow, Professeur en Industrie et Technologie Responsable, University of Technology Sydney, Ancien commissaire à la Commission Australienne des Droits de l'Homme, Australie ;
- Alina Bârgăoanu, Professeure, Doyenne de la Faculté de Communication et des Relations Publiques, Université Nationale d'Études Politiques et d'Administration Publique, Roumanie ;
- Younes Alami, vice-président de la fédération nationale de l'Électricité, l'Électronique et des Énergies Renouvelables FENELEC, Maroc ;
- Mohamed Douyeb, Président du Collectif Digital Act, Maroc ;
- Mohammed Rhachi, Président de l'Université Mohammed V, Maroc ;
- Bouchta El Moumni, Président de l'Université Abdelmalek Essaâdi, Maroc ;